

Pour diffusion immédiate
Le 3 novembre 2014

Le Guide des réservoirs de mazout résidentiels est maintenant offert

WHITEHORSE – La nouvelle publication, qui traite des techniques appropriées d'installation et d'entretien des réservoirs de mazout résidentiels, est maintenant à la disposition des propriétaires en vue de les informer sur les façons de prévenir les risques de fuite et d'éviter ainsi d'avoir à couvrir les coûts qui pourraient en découler.

Le guide a été conçu par la Société d'habitation du Yukon et par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada à l'intention des propriétaires, dont les propriétaires de maisons ou d'entreprises, les exploitants commerciaux, les locataires et les communautés autochtones, qui possèdent un réservoir de mazout.

« Un réservoir qui fuit est un problème grave et coûteux pour les propriétaires et l'environnement », a affirmé le ministre responsable de la Société d'habitation du Yukon, M. Brad Cathers. « Ce guide vise à aider les propriétaires à vérifier que leurs réservoirs sont installés conformément aux normes en vigueur afin de réduire les risques de fuite et de dommages environnementaux ».

Il est également bon de rappeler aux propriétaires que les réservoirs souterrains peuvent, dans certaines conditions, présenter un risque d'incendie, d'explosion ou de fuite. Il est conseillé de retirer ou de mettre hors service ce type de réservoir, conformément aux règlements de votre localité.

« Voici un des messages importants de ce guide : si vous ne savez pas comment faire, faites appel à un professionnel », a ajouté M. Cathers. « Nous avons demandé à des entreprises yukonnaises de chauffage et de distribution de mazout d'offrir cette publication à leurs clients. En tant que propriétaire, il faut comprendre son rôle, savoir comment rendre sa propriété sécuritaire et inspecter le réservoir chaque année en même temps que le système de chauffage ».

Il est possible de se procurer le Guide des réservoirs de mazout résidentiels auprès des entreprises yukonnaises de réparations et d'installations des appareils de chauffage et de livraison de mazout, dans les bureaux de la Société d'habitation du Yukon, au Bureau du commissaire aux incendies, au bureau de la Sécurité des bâtiments et auprès de la Ville de Whitehorse. Les gouvernements des Premières nations possèdent également des exemplaires à des fins de distribution.

Pour en savoir davantage :

Guide des réservoirs de mazout résidentiels

– 30 –

Renseignements :

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca

Doug Caldwell
Société d'habitation du Yukon 867-667-5075
doug.caldwell@gov.yk.ca

Marie-Louise Boylan
Communications
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada – Région du Yukon
867-667-3854
MarieLouise.Boylan@aandc-aadnc.gc.ca

Communiqué numéro 14-248

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.